

Eco-quartier fluvial de Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine

Seine-Aval (Yvelines)

L'éco-quartier dans son territoire

Le projet d'éco-quartier fluvial de Mantes-la-Jolie et de Rosny-sur-Seine se situe à l'ouest de l'agglomération mantaise. Il permettra à cette agglomération de plus de 80 000 habitants, principal pôle urbain de l'opération d'intérêt national de Seine-Aval, de franchir un nouveau cap de développement.



Le site a des potentialités exceptionnelles : la Seine, le bois de la Butte Verte, les coteaux du Vexin, le château de Sully sont autant d'atouts paysagers et patrimoniaux qui renforcent son intérêt. Sa réalisation doit également permettre, à terme, l'intégration du Val Fourré et des franges de Rosny dans la structure urbaine du Mantois.

Description du projet

Le projet consiste à développer un quartier résidentiel répondant aux besoins et aux aspirations des habitants en matière de cadre de vie, de logement et de mobilité durable.

Sont projetés :

- 2 000 logements alliant habitat individuel, intermédiaire et collectif. Une grande attention sera accordée à la qualité du logement (surfaces, évolutivité...), à son coût, à la fois en terme d'investissement et de fonctionnement (charges) adaptés aux différentes ressources des habitants,
- des équipements scolaires, culturels et sportifs et des équipements structurants à l'échelle de l'agglomération,
- un transport en commun en site propre reliant le quartier aux gares de Mantes-La-Jolie et Rosny-sur-Seine.

Calendrier

- Études urbaines et de transports en cours.
- Études techniques approfondies et procédures règlementaires en 2010-2011.
- Engagement d'une première tranche de l'éco-quartier avant fin 2012.

Partenariats

Le projet est conçu dans le cadre global de l'opération d'intérêt national (OIN) de Seine-Aval réunissant l'État, la Région Ile-de-France, le Conseil général des Yvelines, les 51 maires des communes du territoire et les présidents des EPCI. Il s'appuie sur l'établissement public d'aménagement, l'EPAMSA qui est chargé de la direction de projet et de la mise en oeuvre d'opérations d'aménagement sur le territoire. L'établissement public foncier des Yvelines et l'agence d'urbanisme et de développement (AUDAS) sont également des partenaires techniques de l'OIN.

Un partenariat spécifique pour la réalisation du projet d'éco-quartier est mis en place avec les maires de Mantes-La-Jolie et Rosny-sur-Seine qui assurent le pilotage en lien avec l'EPAMSA.



Les enjeux pour un aménagement durable

- Un quartier intégré à l'éco-système fluvial : 2 000 logements intégrés dans le paysage fluvial, systèmes passifs d'assainissement pour préserver la ressource en eau, des aménagements prenant en compte le risque inondation, valorisant la biodiversité et les continuités écologiques.
- Un quartier favorisant l'usage des transports en commun et les mobilités faiblement polluantes.
- Un quartier et des constructions sobres en consommation d'énergie et en ressources grâce à la conception urbaine et architecturale et au choix des matériaux.



www.idf.pref.gouv.fr

www.ile-de-france.equipement.gouv.fr

Ce panneau a été réalisé avec la collaboration de l'EPAMSA